PROGRAMME JEUNESSE DU GOUVERNEMENT
CÔTE D'IVOIRE 2023-2025

AGENCE EMPLOI Jeunes

L'ART ET LA CULTURE NOUS RASSEMBLENT

MINISTÈRE DE LA PROMOTION DE LA JEUNESSE DE L'INSERTION PROFESSIONNELLE ET DU SERVICE CIVIQUE

GUICHET 7

LE GUICHET DE FINANCEMENT DES ACTEURS DU SECTEUR DES ARTS ET DE LA CULTURE

QU'EST-CE QUE C'EST ?

Le Guichet de Financement des Acteurs du Secteur des Arts et de la Culture » est un dispositif de financement qui vise à soutenir les startups évoluant dans le secteur culturel (mode et design, arts du spectacle, arts plastiques et visuels, livre, cinéma/audiovisuel).

CIBLE

Primo-entreprise ou de start-up générant des revenus depuis au moins deux (02) ans, portés par un ou des fondateurs ayant une expertise et une expérience dans un projet similaire depuis au moins 2 ans.

BESOIN DE FINANCEMENT

CRÉATION D'ACTIVITÉ
1 000 000 F CFA à 5 000 000 F CFA

DÉVELOPPEMENT D'ACTIVITÉ
5 000 000 F CFA à 20 000 000 F CFA

CRITÈRE D'ÉLIGIBILITÉ

Ce dispositif de financement couvre l'ensemble du territoire de la Côte d'Ivoire. Sont éligibles les entreprises du secteur de la culture dirigée par un jeune ou collectif de jeunes caractérisés par les critères suivants :

- Être de nationalité ivoirienne ;
- Être âgé(e) de 18 à 55 ans au 31 décembre de l'année de dépôt du dossier pour les entreprises dirigées par un collectif de jeunes, le demandeur principal est tenu de respecter le critère d'âge) ;
- Résider en Côte d'ivoire
- Avoir une activité ou un projet de développement d'activité correspondant à un besoin réel ;
- Avoir un besoin de financement n'excédant pas les fourchettes indiquées ;
- Justifier d'une qualification et/ou expérience pertinente dans le secteur d'activité indiqué ;
- Pour bénéficier de ce « **Guichet de financement »,** procéder à son inscription, sélectionner le **Guichet 4** pour soumettre son projet puis accéder à son espace pour suivre l'état de traitement de son dossier.